# Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières (création d'une zone de verdure, située au chemin du Cimetière) (10812)

du 23 septembre 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Approbation du plan

- <sup>1</sup> Le plan N° 29766-502, dressé par le département des constructions et des technologies de l'information le 24 février 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières (création d'une zone de verdure au chemin du Cimetière), est approuvé.
- <sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

### Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure créée par la présente loi.

## Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29766-502 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.

L 10812 2/3



#### RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

#### DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION Office de l'urbanisme

Plans d'affectation et requêtes

**ANIÈRES** 

Feuille Cadastrale : 40

Parcelles Nos : 4897, 5022, 6012

Pour partie: 5764

## Modification des limites de zones

### Chemin du Cimetière



## PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :	Visa :	Timbres :

Code GIREC

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle 1 / 2500		Date	24.02.2010	
		1 / 2500	Dessin	AVu
Modi	ficatio	ns		
Indice	Objets		Date	Dessin
	-			
	-			_
	-			

Secteur / Sous-secteur statistique		Code alphabétique	
02 - 000 - 30	)	ANR	
Code Aménagement (Co	mmune / Quartier)		
502			
	Plan N°		Indice
Archives Internes	~~=		
	297	らら	
	201	00	
CDU			

3/3 L 10812

